

**x) document(s)**

document(s) :

[s://docassas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/1f278045-3610-47bf-9330-8c306838fd41](https://docassas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/1f278045-3610-47bf-9330-8c306838fd41)

---

---

**ns générales**

irent, Romain

**lémoire** : MAYAUD YVES

iversité Panthéon-Assas - Master Droit pénal et sciences pénales

on : 01-01-2011

: Si un homme est juste, s'il agit selon l'équité et la justice ; (...) s'il détourne sa main de l'iniquité et s'il rend un jugement équitable  
imes qui plaident ensemble (...) celui-là est juste (...) ». Bien que l'on prenne souvent le droit à un procès équitable pour récent et  
e lutte, il est aussi ancien que la justice elle-même, en démontre cette citation tirée de la Bible. Le droit à un procès équitable tel que  
rd'hui par les divers instruments nationaux comme internationaux n'a certes plus rien à voir avec celui consacré dans la Bible mais l  
te la même : garantir un procès équilibré entre toutes les parties.

is : Droit au juge

---

---

**ns techniques**

tion

ment PDF

---

---

**ns complémentaires**



gine :

iv-pantheon-assas-ori-1212

urce : Ressource documentaire

---

---